LE COMPORTEMENT DE L'ETUDIANT EN MEDECINE

Pr. BENABID MILOUDI FARIDA

Les objectifs de l'enseignement d'une Faculté de médecine sont en premier lieu de nature académique. En effet, l'acquisition des connaissances scientifiques ainsi que des compétences cliniques est primordiale pour exercer la médecine ou la médecine dentaire pour le bien des patients.

La formation médicale ne se limite toutefois pas à ces aspects: elle exige que l'étudiant développe des attitudes et des comportements adéquats, qui sont regroupés sous le terme de **"savoir-être".**

En effet, si l'activité médicale se caractérise aujourd'hui par la multiplicité des moyens diagnostiques et thérapeutiques disponibles, la dimension relationnelle reste l'un des éléments clefs de la profession de médecin.

Ce "savoir-être" étant une exigence de la profession médicale, il fait partie des objectifs d'enseignement de notre Faculté et il est évalué tout au long des études. La Faculté de médecine demande à l'étudiant les attitudes et les comportements qui sont indispensables à une prise en charge adéquate des patients, ainsi qu'à des bonnes relations professionnelles.

I. SAVOIR-ETRE DANS LE CADRE DES ETUDES

- **Responsabilité**

Un sens aigu de la responsabilité est nécessaire dans la prise en charge des patients: il est attendu de l'étudiant qu'il manifeste ce sens de la responsabilité dès le début de ses études, notamment par son implication personnelle dans sa formation et l'acquisition des connaissances. L'étudiant apportera également tout le soin requis aux moyens d'enseignement mis à sa disposition.

- **Honnêteté**

Cette attitude implique une exigence dans sa formation professionnelle et à reconnaître ses limites. Elle implique aussi la volonté d'agir dans le cadre légal et selon les principes de l'éthique.

Une attitude de respect et de tolérance est attendue de l'étudiant vis-à-vis des personnes avec lesquelles il est en contact, avec ses collègues étudiants et ses enseignants. Cette attitude se manifeste notamment par la ponctualité, la participation à toutes les activités prévues dans le programme d'études, l'observation des principes de fonctionnement de groupes de travail.

II. SAVOIR-ETRE DANS VOS RAPPORTS AVEC LES PATIENTS

Le respect de chaque patient, de ses valeurs personnelles et confessionnelles, est une exigence fondamentale. Votre relation avec les patients implique de votre part une approche empreinte de **tact** et d'**empathie**, et un souci constant du **dialogue**. Un langage approprié et une tenue conforme aux règles hospitalières en vigueur, ne serait-ce que pour ne pas heurter ceux dont vous aurez à prendre soin.

Vous êtes astreint au **secret médical** ainsi qu'au secret de fonction, comme l'ensemble du personnel des établissements hospitaliers que vous fréquenterez.

Ces règles du "savoir-être" s'appliquent également aux enseignants. L'étudiant est en droit d'attendre de leur part autant qu'il est exigé de lui.

III. REGLES DE PROFESSIONNALISME – REGLES RELATIVES A LA DEONTOLOGIE ET A LA CONDUITE PROFESSIONNELLE (pour l'ensemble du personnel, de la communauté étudiante et des membres du corps professoral)

Les membres de la Faculté de médecine, tous les étudiants et étudiantes, ont le devoir de respecter les règles de déontologie et de conduite professionnelle les plus élevées, selon les valeurs de l'Université et celles de la profession médicale telles qu'elles sont énoncées dans le Code de déontologie médicale.

. Ces règles régissent les relations avec les patientes et patients, les étudiantes et étudiants, les collègues, le personnel de la Faculté et les représentants d'organismes, d'associations et d'entreprises externes dans le cadre de leurs responsabilités universitaires et professionnelles en matière d'éducation, de recherche, de soins cliniques et d'administration. Les membres de la Faculté sont responsables de leur propre comportement, mais ont aussi le devoir d'inciter les autres membres de la Faculté, la communauté étudiante et le personnel de soutien à respecter ces obligations

Les violations des règles de déontologie et de conduite professionnelle peuvent entraîner des mesures disciplinaires.

Comportements généraux

La liste suivante n'est pas exhaustive, mais elle souligne ce qui est attendu de la population étudiante, du corps professoral et du personnel de soutien. Chacun s'engage à :

• être honnête, intègre et digne de confiance;

• respecter les autres et à s'abstenir de discrimination et de harcèlement fondés sur la race, la religion, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, un handicap physique, la maladie ou l'âge;

• s'abstenir de prendre des drogues illicites et à éviter de faire un usage inapproprié des médicaments, des psychotropes et de l'alcool;

• collaborer avec les collègues et les membres de l'équipe soignante;

• venir en aide aux collègues qui en ont besoin pour remplir leurs obligations professionnelles et déontologiques.

IV. CONDUITE PROFESSIONNELLE

➢ **Maintenir les normes les plus élevées en matière de déontologie et de conduite professionnelle en ce qui a trait aux soins prodigués aux malades.**

il faut :

• Donner la priorité absolue aux besoins et aux intérêts des patientes et des patients tout en remplissant ses obligations socioprofessionnelles de participation à la planification des soins de santé et à la disposition des ressources;

• Respecter les patients, obtenir leur consentement et garder le secret professionnel;

• Appliquer les principes de bienveillance, de non-malfaisance, d'autonomie des patients et d'honnêteté dans les relations avec ces derniers;

• Reconnaître les limites de ses compétences et s'efforcer continuellement d'accroître ses connaissances, ses aptitudes et ses qualités de médecin;

• Assurer la continuité des soins après avoir accepté la responsabilité professionnelle d'un cas, jusqu'à ce que les soins ne soient plus nécessaires ou que d'autres arrangements aient été pris;

• Eviter toute forme d'exploitation sexuelle des patients, y compris les agressions, le harcèlement et les gestes répréhensibles. Tout comportement à connotation sexuelle d'un médecin avec un patient ou une patiente constitue toujours un manquement à l'éthique professionnelle lorsqu'une relation médecin-patient a été établie, et le demeure indéfiniment par après si cette relation avait été établie pour des fins de psychothérapie ou de counseling;

• S'abstenir de toute forme de discrimination et de harcèlement;

• Demander l'aide d'autres personnes, au besoin;

• S'abstenir d'exploiter les patients ou les patientes physiquement, émotionnellement ou financièrement;

• Avoir un comportement irréprochable et remplir les obligations imposées par le code de déontologie médicale en vue de veiller à ce que des collègues ne se comportent pas d'une façon qui pourrait être considérée comme inacceptable pour la profession.

➢ **Maintenir les normes les plus élevées en matière de déontologie et de conduite professionnelle en ce qui a trait à la recherche**

À cet égard, il faut :

• Faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans la collecte, l'interprétation et la présentation des données;

• S'assurer du bien-fondé scientifique et déontologique des travaux de recherche et toujours obtenir les consentements et les autorisations nécessaires;

• Respecter les critères et les règles des organismes subventionnaires et des revues scientifiques qui publient les résultats d'études de recherche;

• S'abstenir de toute forme de faute scientifique, de déclaration inexacte ou de falsification de données; éviter de collaborer ou d'être de connivence avec des collègues qui commettent, tacitement ou ouvertement, une malhonnêteté scientifique.

• Etre fidèle aux principes de droiture les plus élevés et éviter les conflits d'intérêts réels ou apparents dans l'exécution d'essais cliniques et dans l'évaluation de médicaments, d'appareils médicaux ou d'autres méthodes diagnostiques ou thérapeutiques. S'abstenir d'utiliser les connaissances obtenues grâce à ces essais et ces évaluations pour réaliser un gain ou obtenir tout autre bénéfice.

Directives sur le professionnalisme

À la Faculté de médecine, on s'attend à ce que les étudiantes et les étudiants adoptent, tout au long des années qu'ils passeront au sein de la faculté de médecine, les attitudes et les

comportements fondamentaux à la pratique ultérieure de cette profession. Les professionnelles et les professionnels qui désirent pratiquer une médecine humaniste doivent posséder les trois caractéristiques essentielles suivantes : le **respect**, l'**intégrité** et la **compassion**.

• Le respect représente l'engagement de la personne à honorer les choix et les droits d'autrui.

• L'intégrité définit l'honnêteté et la loyauté dont la personne doit faire preuve dans l'évaluation et l'utilisation de ses propres compétences et capacités.

• La compassion veut dire que la personne comprend que la souffrance et la maladie peuvent englober des aspects physiques, psychologiques ou sociaux et que tous les malades méritent de se sentir à l'aise et de recevoir de l'aide.

• Les attitudes et les comportements s'expriment sur les plans personnel, interpersonnel et social.

V. QUALITES PERSONNELLES

➢ Auto-apprentissage

Les étudiantes et les étudiants devraient être conscients de la limite de leurs compétences et être en mesure de fonctionner à l'intérieur de celles-ci.
Ils devraient :

• Evaluer de façon réaliste le progrès accompli dans le cadre de leurs études et déterminer leurs besoins en matière d'apprentissage;

• Faire état de leur auto-apprentissage par l'entremise de lectures ainsi que par la préparation pour les séminaires, les groupes de discussion et les leçons cliniques;

• Manifester leur volonté d'enseigner et de participer à l'apprentissage de leurs collègues, de leurs condisciples des années inférieures, des internes, des résidentes et des résidents ainsi que du corps professoral;

• Chercher à parfaire leur formation, tant dans les domaines où ils ont des faiblesses que ceux où ils ont des forces;

• Afficher la capacité de travailler de façon autonome;

• Eviter de tricher, d'emprunter sans autorisation ou de copier;

• Accepter les instructions des personnes responsables de leur supervision;

• S'identifier comme étant des étudiantes et des étudiants en médecine lorsqu'ils rédigent dans les dossiers des patients.

➢ Comportement

Les étudiantes et les étudiants doivent adopter un comportement humaniste et idéaliste dans le cadre de leurs études et dans leurs activités professionnelles, notamment :

- Connaître les enjeux déontologiques et médico-légaux dans la pratique de la médecine;
- Manifester de l'intégrité, du respect et de la compassion, que ce soit dans les salles de conférences, dans les laboratoires ou dans le milieu clinique;
- Faire preuve d'honnêteté dans leurs relations avec leurs collègues et leurs patientes ou patients;

- Etre sensibles, fiables, ponctuels et attentifs dans leurs fonctions quotidiennes et dans leurs activités professionnelles ;
- Faire preuve de stabilité émotionnelle et d'adaptabilité, surtout lors de circonstances cliniques chargées d'émotions;
- Ne pas porter de jugement et faire preuve de tolérance envers leurs pairs, leurs enseignantes ou enseignants et leurs patientes ou patients;
- Posséder de bonnes compétences de communication;
- Acquérir les compétences de leadership attendues d'un médecin et d'une enseignante ou d'un enseignant bienveillant;
- Posséder la capacité de s'abstenir de prendre tout médicament psychotrope ou de l'alcool qui pourrait nuire au processus éducatif ou professionnel;
- S'abstenir de consommer des drogues illicites.

VI. QUALITES INTERPERSONNELLES

Rapports avec les autres membres de l'équipe soignante

On s'attend à ce que les étudiantes et les étudiants manifestent des qualités interpersonnelles dans le cadre de toute activité éducationnelle, surtout en milieu clinique. Les étudiants doivent établir une relation de travail adéquate avec tous les membres de l'équipe soignante et traiter tout le monde avec calme et respect. Les qualités attendues sont :

- Faire preuve de disponibilité, de ponctualité, de promptitude et d'assiduité.
- Se montrer intéressé et participer à toutes les activités de l'équipe soignante centrées sur les patientes et les patients;
- Accepter le partage équitable des responsabilités cliniques en fonction des capacités d'un ou d'une externe, pour le soin des patientes et des patients qui leur sont confiés, ce qui pourrait comprendre :

- effectuer des anamnèses et des examens physiques adéquats;
- consigner des notes d'évolution adéquates, fiables et informatives;
- partager des rapports et des renseignements exacts avec les membres de l'équipe soignante;
- participer au travail de l'équipe soignante, partager avec les membres et les respecter;
- utiliser les examens, les techniques et les installations auxiliaires appropriés, tout en ayant conscience des coûts et des répercussions sur la patiente ou le patient;
- s'établir un horaire de travail organisé et efficace;
- s'assurer que quelqu'un s'acquitte des responsabilités cliniques lorsque les étudiantes ou les étudiants ne sont pas en service, ne sont pas disponibles ou lorsqu'ils quittent l'équipe soignante.

Attitudes envers les patientes ou les patients et leur famille

Les étudiantes et les étudiants doivent manifester le désir de prodiguer des soins aux patientes ou aux patients, sans égard à leur état médical, psychologique ou social. De ce fait, les étudiants doivent démontrer les qualités suivantes :

- Respect et compassion pour les patients et leur famille;
- Compréhension, chaleur, empathie et bienveillance.

Mesures disciplinaires

Même si un étudiant ou une étudiante démontre un niveau suffisant de connaissances et de compétences cliniques, des lacunes en matière de professionnalisme peuvent entraîner un échec dans une unité, un cours ou un stage. Tout étudiant inscrit est censé respecter les normes professionnelles de la Faculté de médecine et afficher un comportement professionnel dans ses

cours et son externat, de même qu'à l'extérieur de la salle de classe et en milieu clinique, lorsqu'elle ou il est manifestement identifiable comme étudiant ou étudiante en médecine.